



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## énergie nucléaire

Question écrite n° 57906

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la recommandation n° 5 formulée dans le rapport de la commission d'enquête sur l'énergie nucléaire enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 juin 2014.

### Texte de la réponse

Le projet de loi de programmation de la transition énergétique pour la croissance verte intègre le bénéfice apporté par les entreprises électro-intensives au système électrique. Il prévoit que les tarifs d'utilisation du réseau public de transport prennent en compte les effets positifs sur la stabilité et l'optimisation du système électrique apportés par les utilisateurs fortement consommateurs d'énergie et ayant un profil de consommation stable et prévisible durant l'année, notamment du fait qu'ils limitent les aléas de consommation et donc les coûts associés pour assurer l'équilibre du système électrique, et assurent un débouché pour la production intermittente en période de faible consommation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57906

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 juin 2014](#), page 5111

**Réponse publiée au JO le :** [2 septembre 2014](#), page 7409